Les différences majeurs entre ma vision stratégique et celles des 4 candidats nominés,
et brèves observations sur le fonctionnement du processus de sélection.
Pierre Genevier (Brouillon version du 10-4-26)

1. J'aimerais étudier brièvement les différences majeures entre ma vision stratégique et celles des quatre candidats nominés pour vous aider à mieux évaluer la pertinence et l'utilité de ma nomination, et partager quelques observations sur le fonctionnement du processus de sélection.

A Les visions des 4 candidats : qualités réelles mais absence de propositions spécifiques

2. **Les 4 candidats nominés** (Mr. Grossi, Mme Bachelet, Mme Grynspan, et Mr. Sall) ne présentent pas, dans leurs visions stratégiques, de propositions concrètes permettant à l'ONU et à ses États membres de résoudre des problèmes spécifiques tels que la gouvernance de l'Internet et de l'IA, le manque de moyens financiers de l'ONU, la fracture numérique ou la mise en œuvre de la transformation demandée par le GRO 2024. Ils mettent principalement en avant leurs expériences professionnelles, les hautes fonctions qu'ils ont occupées à l'ONU et au niveau national, leur capacité à diriger une grande organisation internationale, ainsi que des orientations générales pour agir dans les domaines de la gestion de l'ONU, du maintien de la paix, du développement et des droits de l'homme.

3. M. Grossi appelle à une ONU plus efficace, plus crédible et centrée sur des résultats concrets, s'appuyant sur ses quarante années de carrière diplomatique et son poste actuel de Directeur général de l'AIEA. Il propose cinq priorités cohérentes : agir efficacement pour la paix et la sécurité grâce à une implication précoce et à des évaluations factuelles ; promouvoir un développement fondé sur des solutions réalistes et des partenariats renforcés ; placer les droits humains et la dignité au cœur de la paix ; moderniser la gestion de l'Organisation en réduisant les doublons et en digitalisant les processus ; et défendre un multilatéralisme principiel et pragmatique.

4. Mme Bachelet présente une vision centrée sur la dignité humaine, la prévention et la solidarité internationale. Forte de son expérience de cheffe d'État et de Haut-Commissaire aux droits de l'homme, elle propose une ONU plus anticipatrice, plus proche des peuples et plus efficace face aux crises du XXI^{e} siècle, fondée sur une réforme interne continue, une communication claire, une meilleure coordination, un usage stratégique des technologies et une action renforcée en matière de paix, de développement durable et de droits humains.

5. M. Sall met en avant ses quatre décennies de gestion des affaires publiques dont douze années comme Président de la république et part du constat que le monde traverse une crise profonde et que l'ONU doit être revitalisée pour rester le centre du dialogue international. Il souhaite rationaliser les interventions pour « éviter les doubles emplois et accroître l'impact global » , tout en soutenant l'investissement et le commerce pour compléter une aide publique insuffisante. Il propose une approche intégrée paix-sécurité-développement, avec un accent sur la prévention, le dialogue et la coordination avec les organisations régionales, un multilatéralisme rénové incluant une réforme réaliste du Conseil de sécurité, et une gouvernance modernisée fondée sur la transparence, la discipline et l'efficacité.

6. Mme Grynspan constate une crise de confiance, de légitimité et d'efficacité de l'ONU, mais affirme sa conviction dans la capacité de l'Organisation à redevenir un acteur central de paix et de

solutions globales. Elle propose de recentrer l'ONU sur sa mission fondamentale grâce à une diplomatie préventive active, de livrer des résultats visibles en rationalisant les structures et en intégrant pleinement les données et l'IA, et de préparer l'avenir en maîtrisant les technologies émergentes et en soutenant les pays vulnérables.

B Les limites de ces visions et les spécificités de ma propre approche

7. Les différences majeures entre leurs visions et la mienne — notamment ma capacité à proposer des solutions techniques, financières et institutionnelles concrètes (voir section C plus bas) — montrent que leur action se heurterait à des limites structurelles que l'ONU connaît depuis des décennies.

8. **M. Grossi** explique que « la coopération au développement doit apporter des avantages concrets… et une réelle possibilité d'améliorer la qualité de vie » (p. 2), mais il ne présente pas les types de coopération qu'il mettrait en place pour atteindre l'objectif qu'il fixe alors que les projets de coopération que je propose — notamment le développement d'un nouveau système d'aide juridictionnelle et d'un système global de gestion des retraites — permettraient de produire des résultats tangibles pour les pays riches, l'amélioration de leurs systèmes actuels à un moindre coût tout en facilitant le respect de leurs obligations en matière d'aide publique au développement, et la réduction de leurs dépenses publiques. Ils offriraient également aux pays pauvres l'accès à des systèmes avancés (utilisant l'IA) à très bas coûts, leur permettant de diminuer leurs dépenses publiques tout en améliorant le fonctionnement de leurs administrations (vision p. 3).

Sur le sujet du maintien de la paix, il explique « les décisions crédibles s'appuient sur des évaluations opportunes et fondées sur des preuves » (p. 2), et il a raison : disposer de bonnes informations au bon moment est essentiel pour aider l'ONU et le Secrétaire général à prévenir les conflits. Mais il ne propose aucune solution pour renforcer les capacités de l'ONU à obtenir de telles « évaluations opportunes et fondées sur des preuves », alors que c'est un enjeu capital et coûteux. Le système d'information de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et du désarmement est imparfait et doit être significativement amélioré, et j'apporte des solutions pour le faire (vision p. 3).

Sur le sujet des droits de l'homme, il écrit « l'ONU doit réaffirmer son engagement en faveur des droits humains par des moyens plus concrets que de simples déclarations. Elle doit le faire par une présence sur le terrain et par des mécanismes permettant des réponses plus efficaces à la discrimination et à la violence, ... » (p. 3). Mais là encore, cela nécessite des moyens importants : par exemple, garantir le respect des droits des personnes pauvres lorsqu'elles se présentent devant la justice dans le monde entier est une tâche complexe, qui exige la mise en place de ressources particulières, de nouveau systèmes complexes et une organisation repensée (vision p. 4-5, proposition no 1, 2, 3).

9. **Mme Bachelet** écrit « l'avenir de l'ONU devrait se construire comme un espace où les États non seulement résolvent les problèmes immédiats, mais imaginent et conçoivent collectivement un monde plus juste, plus pacifique et plus durable … » (p. 5 en haut). Mais l'ONU et les États membres disposent déjà de la possibilité et la capacité d'imaginer et de concevoir collectivement un tel monde, à condition que le Secrétaire général en poste — les candidats lors de l'élection — leur présente une vision stratégique et des propositions leur permettant de le faire. C'est précisément ce que je fais en présentant une vision stratégique et une plateforme qui proposent : (1) la création d'une nouvelle organisation internationale pour la gouvernance de l'Internet et de l'IA, le développement d'applications Internet globales et la gestion des centres de données de l'ONU ; (2) l'amélioration

significative des systèmes d'aide juridictionnelle (et, à terme, de justice) et des systèmes de gestion des retraites ; (3) le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et du désarmement ; (4) la résolution de « certains problèmes immédiats » en contribuant à la transformation décrite dans le GRO 2024 (voir no 12).

Mme Bachelet écrit également « Les technologies émergentes telles que l'IA, la biotechnologie et l'analyse avancée des données offrent des opportunités sans précédent pour améliorer l'éducation, la santé et la résilience climatique. L'ONU peut jouer un rôle clé en tant que forum mondial de dialogue, afin de garantir que l'innovation profite à tous, favorise le développement durable et respecte les droits humains» (p. 7). L'ONU peut — et devrait — être bien plus qu'un forum mondial de dialogue, du moins pour ce qui concerne l'IA et l'analyse avancée de données. C'est pourquoi je propose de lui attribuer de nouvelles fonctions : gouvernance de l'Internet et de l'IA, développement d'applications Internet globales, et gestion des centres données.

L'ONU dispose d'une position unique pour : (1) améliorer le fonctionnement et la sécurité de l'Internet et assumer la gouvernance de l'IA centrale et dans plusieurs domaines clés (justice, santé, l'éducation, militaire, etc.) ; et (2) aider les États membres à utiliser l'IA plus efficacement pour résoudre des problèmes dans de nombreux domaines. Pour la biotechnologie, l'ONU et ses agences spécialisées (OMS, FAO, Unesco,) sont déjà actives dans ce domaine et les nouvelles fonctions et compétences que je propose de leur attribuer aideront à renforcer leur action.

10. **M. Sall** lui écrit « nous savons tous que les besoins en matière de financement du développement dépassent de très loin les capacités de l'aide publique bilatérale comme multilatérale », et il a raison. Il s'engage « à promouvoir d'avantage l'investissement et le commerce pour favoriser des partenariats porteurs de croissances » (p. 3), ce qui est utile. Mais il faut également adresser la question du respect des obligations en matière d'aide au développement de la part des pays riches, et trouver des solutions pour générer des revenus supplémentaires permettant à l'ONU de remplir ses missions plus efficacement. C'est pourquoi je propose plusieurs solutions : (1) générer des fonds nouveaux (**30 milliards de dollars par an**) sans solliciter les États membres ; (2) aider les pays riches à respecter leurs obligations en matière d'aide au développement ; (3) réduire la fracture numérique, ce qui est essentiel pour permettre aux pays en développement de renforcer leur capacité à faire du commerce avec les autres pays ; et (4) améliorer significativement les systèmes de justice et de gestion des retraites dans le monde, y compris dans les pays pauvres.

Il explique aussi « la paix et la sécurité ne peuvent être assurées de façon pérenne quand les fondements du développement sont minés par la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et la vulnérabilité climatique », et c'est vrai. C'est pourquoi il faut attaquer ces problèmes graves sous plusieurs angles différents comme je le fais en proposant (a) de diminuer la fracture numérique, (b) d'améliorer les systèmes d'aide juridictionnelle (entre autres), y compris dans les pays pauvres, (c) de développer l'alternative au capitalisme de marché, et, comme on l'explique no 12, (d) d'aider à réaliser la transition mentionnée dans le GRO.

11. **Mme Grynspan** explique que l'ONU doit utiliser l'IA et les données dans ses différents domaines d'activité (p. 3 et 5) et écrit « L'IA progresse plus vite que toute autre technologie dans l'histoire, remodelant les économies (…). Nous devons accélérer sa diffusion pour éviter que les fractures numériques ne s'aggravent (…). Le cyberespace est devenu un domaine d'activité crucial pour toutes les nations, pourtant les attaques contre les hôpitaux, les réseaux électriques et les systèmes financiers sont désormais fréquentes. Le décalage entre le rythme des menaces et celui de la diplomatie

se creuse. L'ONU doit créer un espace de dialogue pour des solutions constructives. ».

Son analyse est pertinente, mais elle n'explique pas précisément comment elle utiliserait l'IA pour aider l'ONU à travailler plus efficacement. À l'inverse, ma plateforme montre que l'attribution à l'ONU de la gouvernance de l'IA et de l'Internet, du développement d'applications Internet globales, et de la gestion des centres de données de l'ONU lui permettrait d'acquérir des compétences essentielles dans le domaine de l'IA, ainsi que de nouvelles ressources indispensables pour : mieux utiliser l'IA au sein de l'ONU, réduire la fracture numérique, faciliter l'utilisation de l'IA par tous les États membres, y compris les plus pauvres.

Concernant la lutte contre la cybercriminalité, il faut également mettre en œuvre des moyens nouveaux, et confier la gouvernance de l'Internet à l'ONU est la meilleur manière de faire progresser l'Internet et de lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. Encore une fois, l'ONU doit être bien plus qu'un espace de dialogue : elle doit proposer aux États membres des solutions concrètes, surtout lorsqu'elle peut s'appuyer sur des experts de haut-niveau. Les rapports produits par les experts de l'ONU — GRO 2024 , Governing AI for Humanity (2023 et 2024), Innovating Justice: Needed and possible (2019), la Global study on legal aid UN (2016), etc. — sont des outils indispensables pour définir une stratégie globale. Il faut les utiliser pour proposer des solutions aux États membres.

12. Mme Bachelet écrit « il est essentiel de renforcer les mécanismes multilatéraux existants, de simplifier l'accès aux fonds climatiques et de promouvoir des instruments financiers innovants pour lutter efficacement contre **la triple crise planétaire** ». Mais elle — comme les 3 autres candidats — ne mentionne pas les recommandations du GRO 2024, ni de l'urgence qu'il met en avant. Or ce rapport propose une transformation complexe, qui nécessite d'agir simultanément dans plusieurs domaines. Je ne propose pas toutes les solutions nécessaires, mais j'essaye au moins de contribuer à résoudre certains des problèmes qu'il faut traiter pour faciliter la transition qu'il décrit.

Vous trouverez ci-dessous une analyse indépendante (non scientifique) basée uniquement sur les arguments de ma vision, de ma plateforme et du GRO, mettant en avant les points de convergence entre mes propositions et les objectifs du GRO 2024.

Voici comment les propositions 1, 2 et 6 s'alignent spécifiquement avec les objectifs du GRO :

1. Amélioration du système d'information mondial (Propositions 1 et 2)

Le GRO 2024 souligne que l'on ne peut gérer ce que l'on ne peut mesurer. Il appelle à une surveillance mondiale accrue des flux de ressources et à la création d'agences de coordination.

• Centralisation et Gouvernance des données (Prop. 1) : La création d'une Organisation Internationale (OI) dédiée aux applications informatiques, à la gestion des centres de données de l'ONU et au développement d'un système d'information mondial répond directement au besoin du GRO de disposer de données fiables, harmonisées et en temps réel. Cette OI pourrait héberger les outils de modélisation et les plateformes de suivi de l'empreinte matérielle nécessaires pour piloter la transition.

• Financement du système d'information (Prop. 2) : La proposition de nouveau système de tarification des noms de domaine pour collecter des redevances offre une solution concrète au problème du financement des biens publics mondiaux. Ces fonds pourraient financer l'infrastructure numérique requise pour mesurer les indicateurs de transition (comme les indicateurs ODD 12.2.1 et 12.2.2 cités dans le GRO) sans peser uniquement sur les budgets nationaux.

• IA au service de l'efficacité (Vision) : L'intégration de l'IA que préconise la plateforme permettrait d'optimiser les "systèmes de fourniture" (énergie, mobilité, alimentation) décrits dans le

GRO en analysant des masses de données complexes pour identifier les gisements d'économie de ressources.

2. Alternative au capitalisme de marché et transition systémique (Proposition 6)

Le rapport GRO 2024 est très clair : le modèle actuel de croissance basé sur l'extraction infinie est insoutenable. Il appelle à "inverser la tendance" (Bend the Trend) via des changements structurels profonds.

• Sortie du productivisme : La recherche d'une alternative au capitalisme de marché rejoint le constat du GRO selon lequel les prix actuels ne reflètent pas les coûts environnementaux. Un nouveau système économique, tel que le suggère la plateforme, permettrait de passer d'une logique de profit à court terme à une logique de suffisance et de bien-être, ce qui est la condition sine qua non pour réduire la consommation de ressources dans les pays à haut revenu.

• Internalisation des coûts : En cherchant un système qui ne conduit pas à des violations des droits humains ou à la dégradation environnementale, la plateforme propose un cadre où l'économie est au service de la durabilité, ce qui facilite l'application des recommandations du GRO sur la fiscalité verte et la fin des subventions aux énergies fossiles.

3. Synergie pour la transition des "Systèmes de fourniture"

Le GRO identifie quatre systèmes clés (Alimentation, Bâtiment, Mobilité, Énergie). Les propositions de la plateforme agissent comme des catalyseurs pour ces systèmes :

• Applications globales (Prop. 1) : Le développement d'applications mondiales pourrait faciliter le partage de ressources (mobilité partagée), l'optimisation des chaînes logistiques alimentaires pour réduire le gaspillage, ou encore la gestion intelligente des réseaux énergétiques.

• Gouvernance mondiale : En renforçant le rôle de l'ONU via ces nouvelles OI, la plateforme offre le cadre politique nécessaire pour que les recommandations du GRO ne restent pas de simples vœux pieux mais deviennent des standards opérationnels mondiaux.

En résumé, là où le GRO 2024 identifie les besoins techniques et environnementaux, la plateforme de six propositions et la vision proposent les outils institutionnels et financiers (l'infrastructure numérique et le nouveau cadre économique) pour les réaliser. L'approche met l'Internet et l'IA au service d'une économie de la ressource plutôt que d'une économie de la consommation.

C Les différences majeurs entre ma vision et celles des 4 candidats, ainsi que le sérieux et la faisabilité de mes propositions, établissent l'utilité et la pertinence de ma nomination

13. Les différences majeures entre ma vision stratégique et celles des 4 candidats établissent l'utilité de ma nomination. Les 6 propositions concrètes que je défends sont des propositions sérieuses et réalisables. L'attribution de responsabilités nouvelles à l'ONU — (i) la gouvernance de l'Internet et de l'IA, (ii) le développement d'applications Internet globales permettant de résoudre des problèmes communs à tous les États (je propose le développement de 3 applications spécifiques, prop. 2, 3 et 4), et (iii) la gestion des centre de données de l'ONU — , et la génération de revenus nouveaux (**30 milliards de dollars** par an environ sans solliciter les états membres) (propositions 1 et 2), permettraient d'améliorer le fonctionnement et la sécurité de l'Internet, et aideraient l'ONU à assumer plus efficacement ses différents missions. Ce sont des propositions réalisables, même si elles n'ont jamais été discutées devant le Congrès américains et l'ONU.

14. Le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et du désarmement notamment, en créant une nouvelle agence spécialisée dans ces domaines et la gouvernance de l'IA dans le domaine militaire, et la proposition de développer l'alternative au capitalisme de marché permettant, entre autres, de mieux récompenser la contribution de chacun au progrès collectif, et d'apporter des solutions à des enjeux majeurs tels que le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement (mentionnée dans le GRO 2024 …) (propositions 5 et 6) sont aussi des propositions sérieuses et réalisables si on crée la nouvelle organisation internationale en charge de la gouvernance de l'Internet et de l'IA (etc.).

15. Le travail intellectuel long et difficile que j'ai accompli pendant plus de trente ans, ainsi que les connaissances et l'expérience que j'ai acquises pour imaginer, présenter et défendre mes propositions, confirment que celles-ci sont le résultat d'un effort sérieux et rigoureux et qu'elles reposent sur des expériences pratiques solides et sur des points de vue d'experts de haut niveau.

16. Par exemple, la proposition de 1997 pour améliorer le transfert et l'intégration des données statistiques au niveau mondial — présentée avec cinq partenaires dans le programme européen Inco-Copernicus et supportée par de nombreux experts nationaux et internationaux — mettait en avant l'importance et l'utilité du développement d'applications informatiques (Internet) globales pour résoudre des problèmes spécifiques et communs à tous les pays.

Le fait qu'elle n'a pas été financée, malgré une évaluation positive, m'a conduit à travailler sur la gouvernance de l'Internet et, dès 2004–2005 (lors de la création du WGIG par l'ONU), à écrire au Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Annan, et aux États membres de l'ONU, pour souligner l'importance de créer une nouvelle agence de l'ONU dédiée à la gouvernance de l'Internet et au développement d'applications Internet globales (proposition 1). Cette proposition n'avait rien de farfelue puisque l'Union Européenne a, elle-même, créé, en 2012, l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA), qui a développé des systèmes informatiques utilisés par les 27 pays de l'Union européenne. Développer un système informatique pour 192 pays est certes plus complexe, mais pas nécessairement beaucoup plus coûteux et certainement pas impossible.

17. De plus, les nombreuses années passées à me battre en justice en France et aux USA, entres autres, m'ont permis : (1) d'analyser en profondeur le fonctionnement des systèmes de justice et d'aide juridictionnelle français et américain ; (2) de dénoncer l'inconstitutionnalité de la loi française sur l'aide juridictionnelle, et plus généralement, de constater l'inefficacité de la plupart des systèmes d'aide juridictionnelle dans le monde ; (3) de mettre en lumière un présumé crime contre l'humanité lié à son dysfonctionnement, commis par la France ; et (4) de proposer la création d'un nouveau système international d'aide juridictionnelle, plus efficace et moins coûteux, utilisable par tous les pays qui le souhaiteraient (proposition 3 de la plateforme). Par ailleurs, mes emplois de 1987 à 2001 m'ont permis, entre autres, d'organiser ou de participer au développement d'applications informatiques, y compris à un niveau international, et m'ont donné les compétences nécessaires pour imaginer les trois applications spécifiques globales de ma plateforme (propositions 2, 3 et 4 de la plateforme).

18. Enfin, le suivi régulier du travail accompli par l'ONU depuis 1993 — notamment la lecture de ses rapports officiels et de certains rapports de ses états membres — m'a : (1) conduit à travailler sur plusieurs problèmes que l'ONU devrait contribuer à résoudre, tels que l'inefficacité des systèmes

d'aide juridictionnelle, les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays (principalement dues à notre système économique, le capitalisme de marché), ainsi que les enjeux du réchauffement climatique et de la protection de l'environnement, et à formuler des propositions sur plusieurs sujets clés ; et (2) permis de faire évoluer mes propositions à la lumière des rapports récents tels que le GRO 2024 , Governing AI for Humanity (2023 et 2024), Innovating Justice: Needed and possible (2019), la Global study on legal aid UN (2016), afin de répondre aux besoins actuels de l'ONU et de ses pays membres.

19. Ma nomination est utile et importante pour plusieurs raisons. Elle permet d'examiner mes six propositions au niveau de l'Assemblée générale, y compris dans le cadre des dialogues informels retransmis dans le monde entier, et de déterminer le niveau de soutien qu'elles recueillent auprès des différents groupes de pays. Elle aidera également les États membres à évaluer certaines failles des visions des quatre candidats nominés, comme on l'a vu plus haut, confirmera la volonté des États membres d'avoir « un processus de sélection transparent et ouvert », et, si vous décidez de réaliser certaines ou la totalité des propositions que je défends, vous permettra éventuellement de choisir un Secrétaire général qui a passé 30 années de sa vie à défendre ces propositions. Plus généralement, elle donnera une indication sur l'intégrité et l'efficacité du processus de sélection.

D Autres remarques sur l'intégrité et l'efficacité du processus de sélection du Secrétaire général.

20. Le monde n'est pas parfait et il reste encore des injustices graves qu'il faut dénoncer. J'ai moi-même été confronté à une de ces injustices graves, l'inconstitutionnalité de la loi sur l'aide juridictionnelle en France, et plus généralement, l'inefficacité de nombreux systèmes d'aide juridictionnelle à travers le monde.

21. Comme l'explique la lettre du 12-12-25, j'ai fait beaucoup d'efforts (de 1998 à 2001, puis de 2012 à ce jour) pour dénoncer la malhonnêteté de la loi sur l'aide juridictionnelle devant la justice, les responsables politiques, et les administrations concernées en France, ainsi que devant les juridictions et institutions internationales. Mais ces efforts — qui faisaient de moi **un lanceur d'alerte** (ou défenseur des droits), et qui, en théorie, me donnaient des droits (ou protections) supplémentaires — m'ont valu d'être victime de représailles et traitements injustes. Combinés au scandale politique au Département de l'Essonne et aux menaces reçues lors de mon licenciement en 1993, ils m'ont empêché de faire carrière et d'être considéré comme « un candidat de poids », pour reprendre le terme utilisé par la mission Suisse (que je remercie ici pour sa réponse).

22. L'ONU, le Haut-Commissariat aux Droit de l'Homme, le Conseil de l'Europe, et la justice française (encore d'avantage depuis 2016 et 2022 avec la loi Sapin II dont je vous ai parlé dans la lettre du 10-7-24) protègent les lanceurs d'alerte. Toutefois, dans mon cas, ces protections m'ont été refusées malgré les nombreuses preuves évidentes que j'ai apportées pour supporter mes accusations et la gravité du problème pour la planète. En France, un peu plus de 14 millions de personnes dépendent de la loi sur l'aide juridictionnelle ; au niveau mondial, ce sont des milliards de personnes pauvres qui sont concernées. L'intérêt de mon travail et de mes efforts pour la communauté internationale n'est donc pas négligeable. Et il serait injuste de priver la communauté internationale de ma nomination au poste de Secrétaire général et de la possibilité de me voir défendre mes six propositions lors des dialogues informels au motif que je n'ai pas fait carrière au sein de l'ONU ou d'une administration nationale dans un tel contexte [la lettre du 12-12-25 au no 4-13, et le plainte à la CPI du 10-2-21 au no 57 donnent des

détails sur ce sujet ; la lettre du 5-3-26 au LA County Board of Supervisors et au Président de l'Université de Northwestern donne des détails sur les difficultés similaires rencontrées aux USA.].

23. Le processus de sélection serait aussi plus efficace si les différents groupes de pays à l'ONU (G77, LDCs, SIDS, LLDCs, Union Européenne, etc.), que j'ai contactés pour leur présenter mes propositions, formulaient un bref commentaire indiquant s'ils soutiennent ou non ces propositions. Cela permettrait au Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'Assemblée Générale, d'évaluer plus efficacement les candidatures et les propositions spécifiques présentées (une situation nouvelle semble-t-il) dans le cadre du processus de sélection. Si ces groupes le faisaient, les habitants de la planète pourraient aussi connaître la position prise par leur groupe de pays pour améliorer leurs conditions de vie et construire un monde meilleur.

En conclusion, j'espère que les analyses et autres informations présentées plus haut vous aideront dans l'évaluation de ma demande de nomination et vous encourageront à me nominer pour me permettre de défendre ma vision et ma candidature dans l'intérêt de tous.

Fait à Poitiers, le 10-4-26

Pierre Genevier